

Medical Eligibility Committee
Comité d'admissibilité médicale



Rapport annuel
2018-2019

Medical Eligibility Committee

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

Comité d'admissibilité médicale

151, rue Bloor Ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416-327-8512
Sans frais 1-866-282-2179
ATS 416-326-7889
ATS sans frais 1-877-301-0889
Télécopieur 416-327-8524



L'honorable Christine Elliott
Vice-première ministre et ministre de la Santé
Bureau de la vice-première ministre et ministre de la Santé
777, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N3

Le 28 juin 2019

OBJET : Rapport annuel du Comité d'admissibilité médicale

Madame la Ministre,

Au nom du Comité d'admissibilité médicale, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'exercice 2018-2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Dr David Borenstein
Président, Comité d'admissibilité médicale

Table des matières

Table des matières	1
Message du président.....	2
Pouvoir législatif et mandat.....	3
Mission.....	3
Faits saillants des activités	3
Recrutement des membres	3
Quorum	3
Mise à jour des modèles.....	3
Formation et perfectionnement professionnel	4
Statistiques de cas	4
Résumé des activités.....	4
Décisions	4
Normes de service	5
Membres	5
Membres du Comité d’admissibilité médicale (au 31 mars 2019).....	5
Personnel	5
Renseignements financiers.....	6

Message du président

Au nom du Comité d'admissibilité médicale, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2018-2019.

Le Comité d'admissibilité médicale a pour mission d'effectuer des examens en cas de différends concernant une décision du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RAMO) à l'égard d'une personne assurée. Ces différends portent sur des services assurés dans un hôpital ou un établissement de santé qui ne sont pas jugés nécessaires du point de vue médical.

En 2018-2019, le Comité a surtout rendu des décisions relativement à des demandes en instance qu'il n'avait pas pu examiner lorsqu'il n'était pas bien constitué. Durant l'exercice, il a examiné 26 demandes et rendu autant de décisions. Le Comité a reçu 28 demandes en 2018-2019, soit le total le plus élevé de ces trois dernières années, contre 14 pour l'exercice précédent.

Dans l'année qui vient, le Comité tâchera d'examiner à la fois les dossiers mis en suspens avant l'atteinte du quorum et les demandes qu'il a reçues depuis et qu'il continue de recevoir.

Le Comité d'admissibilité médicale est appuyé par des médecins et les membres du personnel qui sont voués à l'excellence dans les services que nous offrons aux Ontariens et aux Ontariennes. J'attends avec impatience l'année à venir et je me réjouis à la perspective de diriger les travaux en cours du Comité.



D^r David Borenstein
Comité d'admissibilité médicale

Pouvoir législatif et mandat

Le Comité d'admissibilité médicale est créé en vertu de la *Loi sur l'assurance maladie*, L.R.O. 1990, chap. H.6. Il tranche de façon indépendante toutes les questions de droit et de fait relevant de son champ de compétence.

En cas de différend concernant une décision de la directrice générale ou du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RAMO) selon laquelle un assuré n'a pas droit à un service assuré dans un hôpital ou un établissement de santé du fait que ce service n'est pas nécessaire du point de vue médical, l'affaire peut être renvoyée au Comité d'admissibilité médicale.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Comité peut interroger l'assuré et discuter de la question avec lui et avec son médecin. Après avoir étudié la question, le Comité recommande à la directrice générale ou au directeur général de payer la ou les sommes réclamées par l'assuré ou de refuser sa demande de paiement.

Mission

Le Comité d'admissibilité médicale agira avec intégrité afin d'assurer un examen juste, équitable et professionnel des dossiers qui lui sont confiés, tout en se conformant aux lois pertinentes et en étant responsable de ses décisions et de ses gestes.

Faits saillants des activités

Recrutement des membres

En avril 2018, le Comité a recruté son troisième membre, le Dr John Davidson. Cette nomination s'inscrit dans ses démarches visant à satisfaire aux exigences législatives concernant la composition de ses membres et l'aidera à atteindre le quorum. En 2019-2020, le Comité poursuivra son travail afin de recruter d'autres membres et de rester bien constitué.

Quorum

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*, trois membres constituent le quorum et suffisent pour exercer toutes les fonctions du Comité. En 2018-2019, le Comité a atteint le quorum légal pour la première fois depuis 2016 en nommant un troisième membre, ce qui lui a permis de commencer à examiner des demandes, dont les dossiers mis en suspens lorsqu'il n'était pas bien constitué.

Mise à jour des modèles

En 2018-2019, le Comité a entamé un examen de toute la correspondance envoyée aux parties qui comparaissent devant lui. Dans un souci d'accessibilité et de transparence pour les parties,

tous les modèles de décision et leurs lettres d'accompagnement ont été révisés selon les principes de rédaction en langage simple. Le Comité a utilisé les nouveaux modèles dans les décisions rendues en 2018-2019, et il continuera de modifier et de réviser les modèles actuels en fonction des mêmes principes.

Formation et perfectionnement professionnel

L'assemblée générale du Comité, en juin 2018, lui a donné l'occasion de renseigner les membres sur ses activités et ses attentes quant aux pratiques décisionnelles, aux obligations des membres, aux responsabilités et aux pratiques exemplaires. Durant la séance de formation en question, les membres se sont vu rappeler leurs obligations en matière d'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. De plus, compte tenu du peu d'expérience en arbitrage des membres du Comité, ceux-ci ont reçu une formation avant de statuer sur des affaires.

Statistiques de cas

Résumé des activités

En 2018-2019, le Comité d'admissibilité médicale a reçu 26 demandes et rendu autant de décisions. Cependant, le mandat du D^r John Davidson a expiré le 31 décembre 2018, ce qui signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le quorum requis pour examiner des demandes n'était plus respecté. En 2016-2017 et en 2017-2018, le Comité ne comptait pas assez de membres et ne pouvait donc examiner aucune demande.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Demandes reçues ¹	-	6	8	14	28
Demandes examinées	4	8	0	0	26
Décisions rendues	4	8	0	0	26

Décisions

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Demandes refusées	4	8	0	0	23
Demandes approuvées	0	0	0	0	3
Demandes reportées	0	0	0	0	0
Total	4	8	0	0	26

¹ En 2014-2015, la Direction des services de santé du ministère de la Santé fournissait au Comité les services de soutien administratif et de gestion de cas, qui étaient accessibles au public dans le site Web du ministère.

Norme de service

La norme de service du Comité consiste à examiner les questions qui relèvent de son mandat et à rendre des décisions dans un délai de quatre mois après réception des demandes.

Comme il n'est bien constitué que depuis 2018, mais devait se prononcer sur des dossiers remontant pour certains à 2016, le Comité a été dans l'impossibilité de respecter le délai de quatre mois. Maintenant qu'il compte suffisamment de membres, sa priorité sera de se conformer à cette norme de service.

Membres

La ministre de la Santé peut nommer un maximum de 15 médecins au Comité. Cependant, au 31 mars 2019, ce dernier n'avait que deux membres, dont le président. En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*, trois membres constituent le quorum et suffisent pour exercer toutes les fonctions du Comité. En avril 2018, un nouveau membre a été recruté, ce qui a permis au Comité d'atteindre le quorum. Le Comité mène actuellement des activités de recrutement pour nommer d'autres membres et demeurer bien constitué à l'avenir.

Membres du Comité d'admissibilité médicale (au 31 mars 2019)

Nom	Nomination initiale	Fin du mandat
Susan Au	Février 2008	Février 2020
David Borenstein (président)	Mai 2017	Novembre 2019
John Davidson ²	Avril 2018	Novembre 2019

Personnel

Le Comité bénéficie du soutien de 21 employés du Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé. Le Secrétariat est dirigé par une registratrice et comprend une équipe de soutien de direction, une équipe de gestion de cas, une équipe de soutien administratif et une équipe informatique.

Le Secrétariat des conseils de santé fournit aussi un soutien à quatre autres organismes d'arbitrage – la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, la Commission d'appel et de révision des services de santé, le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) et la Commission de révision des paiements

² John Davidson avait été nommé une première fois en avril 2018, pour un mandat arrivé à échéance en décembre 2018. En avril 2019, il a été nommé de nouveau, jusqu'en novembre 2019.

effectués aux médecins –, avec lesquels le Comité partage ses bureaux et les salles d'audience de Toronto. De plus, le Secrétariat des conseils de santé traite les demandes d'indemnités journalières et de remboursement des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé.

La structure de partage des ressources permet de réaliser des gains d'efficacité financière et opérationnelle, notamment de transférer des ressources en fonction des quantités d'appels des organismes décisionnels qui peuvent varier. Ce modèle de ressources partagées suit également les tendances observées récemment dans le secteur de la justice administrative en Ontario vers un regroupement des organismes.

Renseignements financiers

Les renseignements financiers présentés ci-après ne comprennent pas les salaires du personnel du Secrétariat des conseils de santé ni les frais liés à ses installations. Ces dépenses sont partagées entre le Comité, la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC et la Commission de révision des paiements effectués aux médecins et englobent également les dépenses liées au traitement, par le Secrétariat, des demandes d'indemnités journalières et de remboursement des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé.

Les dépenses ont été beaucoup plus élevées en 2018-2019 qu'aux exercices précédents, en majeure partie parce que le Comité, bien constitué pour la première fois depuis 2016, a pu examiner des demandes et rendre des décisions. À noter qu'à la fin de 2017-2018, le Comité a retenu les services d'un avocat indépendant pour sa formation en arbitrage, l'établissement de ses processus et la création de ses modèles.

Les dépenses devraient augmenter en 2018-2019, car le nombre de demandes reçues par le Comité a augmenté considérablement. Par ailleurs, vu l'atteinte du quorum, le Comité continuera de rendre des décisions sur les dossiers mis en suspens tandis qu'il lui manquait des membres.

Catégorie de dépenses	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Paiements d'indemnités journalières à temps partiel	1 328	1 328	739	10 961	25 045
Déplacements et autres coûts ³	111	24	1 495	7 069	3 833
Services juridiques	-	-	-	-	24 577
Total⁴	1 439	1 352	2 234	18 030	53 455

³ Peut comprendre les frais de transport, d'hébergement et de repas, de services de traduction, de services de conversion de documents publics (p. ex., plan d'activités).

⁴ Les totaux peuvent ne pas concorder avec les dépenses déjà présentées par la Direction des services de santé, le Secrétariat des conseils de santé ayant reçu des renseignements mis à jour sur les dépenses après que la Direction des services de santé a présenté les dépenses.

